



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISSATION

N° 28667/425
n° matricule B 5492

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

déclare que le

BOCCENTAURE
AQUABUS

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que
des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Sete

Paris, le 18/06/2002

Par délégation du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

Le Directeur général des Douanes,

